

DEPARTEMENT
Moselle
CANTON
FREYMING-MERLEBACH
COMMUNE
FREYMING-MERLEBACH

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2026/57

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A UN FONCTIONNAIRE

Le Maire,

Vu l'article R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sa signature sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant élection du Maire et des Adjoints,

ARRETE

Article 1er : Selon les dispositions de l'article R 2122-8 précité, il est donné délégation de signature à Mme Elisabeth BOOS, attaché principal, fonctionnaire titulaire, s'agissant de :

- La consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation du complément d'indemnité d'expropriation due à l'Association Culturelle des Maghrébins de France
- La déconsignation de cette indemnité.

Article 3 : La signature par Mme Elisabeth BOOS des pièces et des actes repris à l'article 1^{er} du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative « par délégation du Maire » ;

Article 4 : L'exercice des fonctions ci-dessus déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du Maire.
M. Le Maire, la Directrice générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du jour de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 057-215702408-20260505-2026-A57-AR Date de télétransmission : 05/05/2026 Date de réception préfecture : 05/05/2026

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise au représentant de l'état au titre du contrôle de légalité
- Notifiée à l'intéressée
- Affichée et publiée

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Freyming-Merlebach,

Le 5 mai 2026

Le Maire
Marc FRIÉDRICH



Affiché en Mairie le ...05./05./...2026
pour une durée minimum de 2 mois

Notifié le .05./05./26 au délégataire,
Signature du délégataire :